

entreprendre & réussir à Sevrans



Agostino De Almeida
Président de l'ASDEC



Le bulletin trimestriel de liaison et d'information de l'ASDEC
(Association Sevranaise pour le Développement des Commerces et des Entreprises)

LA CRÉATION D'ENTREPRISE : UNE SOLUTION À LA CRISE ?!

Nous vivons dans un monde de paradoxe. Il y a quelques mois, alors que notre pays traverse une crise financière, économique et sociale grave, un sondage^(*) révélait l'ambition de nos jeunes. En effet, un questionnaire sur deux envisageait son avenir sous le signe de l'indépendance, et donc de l'entreprise.

Les chiffres communiqués par l'Agence pour la création d'entreprise sont évocateurs : Durant le mois d'avril 2010, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 5% au regard du mois d'avril 2009. Durant les quatre premiers mois de l'année 2010, 239 528 nouvelles entreprises ont vu le jour, dont 61% sous le régime de l'auto-entrepreneur (soit 144 981 entreprises). Sur cette période, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 25% au regard des quatre mois équivalents de l'année précédente.

C'est dans ce contexte difficile que la création de son propre emploi apparaît comme une solution alternative.

Que penser, alors, des difficultés de reprise d'activités artisanales et commerciales à Sevrans ? Boucherie, traiteur, poissonnier, cordonnier, libraire... autant d'activités de proximité créatrices de valeurs, de développement, et de lien social qui attendent des repreneurs dans notre ville.

Nous, membres de l'ASDEC, invitons et encourageons toutes les initiatives de porteurs de projets ou de jeunes diplômés issus de l'apprentissage à suivre la tendance « je me mets à mon compte »

Le service économique de la ville de Sevrans, la CMA, la CCI et notre association accompagnerons ses créateurs dans leur projet.

(*) OpinionWay



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Apprentissage

Faites vous une idée neuve

Nous avons tous en mémoire l'image du Mitron chez le boulanger, celle de l'Aide chez le compagnon menuisier... Certains métiers nécessitent un accord parfait entre le geste et le savoir théorique. Seul l'apprentissage permet cette expérience formatrice. Alors, faites vous une idée neuve de l'apprentissage d'autant que les services de la Chambre des métiers ne manquent pas d'idées et d'initiatives.
Rencontre avec Isabelle Fert, chargée de validation de contrat au sein du service apprentissage de la chambre des métiers de Seine St Denis.

ASDEC : Pourquoi choisir l'apprentissage professionnel ?

IF : Les contrats d'apprentissage sont adaptés aux futurs travailleurs de 16 à 25 ans souhaitant suivre une formation en alternance beaucoup plus pratique qu'en lycée professionnel. Dans le contexte actuel du marché de l'emploi, l'apprentissage favorise l'embauche d'un jeune travailleur car ce dernier a cumulé une précieuse expérience pendant sa formation ; ce n'est pas une voie de garage, l'apprenti peut aller très loin ! Surtout qu'aujourd'hui ce type de formation s'étend du Brevet Professionnel jusqu'au Master pro.

ASDEC : Qu'en est-il de l'apprentissage en Seine Saint Denis ?

IF : À Sevrans comme ailleurs, le nombre de contrats est en constante augmentation, et ceci pour plusieurs raisons : premièrement, il y a une volonté de l'Etat de développement de l'apprentissage au niveau national afin de lutter contre la déscolarisation et le chômage chez les plus jeunes. Dans ce but, plusieurs exonérations ont été mises en place ainsi qu'une aide de la région et une autre de Pôle-Emploi à l'attention des employeurs. Deuxièmement, la Chambre des métiers, consciente de l'intérêt mutuel de l'employeur et de l'apprenti, se charge de leur mise en relation et effectue la promotion de l'apprentissage professionnel auprès des entreprises, des collègues et des

lycées. Nous refusons très peu de contrat car un refus est souvent lourd de conséquences pour le futur travailleur.

ASDEC : Comment en savoir plus sur l'apprentissage en Seine Saint Denis ?

IF : La chambre des métiers a mis en place un certain nombre de dispositifs. On peut noter la bourse de l'apprentissage qui conseille les entreprises au regard de leurs besoins de formation et faciliter, voire optimiser les recrutements d'apprentis, le Campus des métiers et de l'entreprise qui est depuis septembre 2009 le nouveau maillon essentiel au cœur du développement économique de la Seine-Saint-Denis propose régulièrement des réunions de travail, des informations pour accompagner les commerçants et les artisans dans leur démarches et bien sur, dans celle de l'apprentissage.

Renseignements :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
16, rue Berlioz - 93016 Bobigny
01 41 60 75 00
www.cma93.fr

Directeur de publication : Agostino DE ALMEIDA
06 81 75 08 88

Dépôt Légal : octobre 2010
numéro ISSN en cours

Rédacteur en Chef : Laurent LABARUSSIAI

ASDEC
1, rue Henri-Becquerel
93270 SEVRANS

Composition/Réalisation : UNI.com
01 69 43 32 13

Tél: 01 41 52 17 75
Fax: 01 41 52 17 83

Intercommunalité : Etre plus fort ensemble

Le Grand Paris donne une accélération aux regroupements des villes en intercommunalité, dans le Nord-est de l'Ile-de-France. Conscientes qu'il va falloir peser dans les futurs projets qui ont été dévoilés par Nicolas Sarkozy le 29 avril, les communes autour de Roissy-Charles-De Gaulle et du Bourget jouent la carte intercommunale.

Les villes de Sevrans, Villepinte et Tremblay-en-France, situées juste sous Roissy, dans le département de la Seine-Saint-Denis, ont donc annoncées début mai leur intention «d'amorcer la construction d'une intercommunalité de progrès au service d'un projet humain et de société fondé sur l'égalité».

Présents lors de cette rencontre, les maires d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, de Gonesse et de Mity-Mory, ont également fait part de leur intérêt pour une démarche de coopération renforcée. La discussion a été animée, les conseillers des trois villes apportant leurs contributions au projet de l'intercommunalité.

Une idée déjà ancienne

L'idée de regroupement intercommunale

n'est pas nouvelle sur le territoire. Depuis près de 40 ans, le SEAPFA (Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye) associe les communes d'Aulnay, Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay et Villepinte.

De nombreux équipements et services ont ainsi pu voir le jour, une ville seule n'aurait pas pu les prendre en charge. On citera le pôle gare du Vert-Galant, la passerelle de l'A 104, le développement des liaisons douces - et bientôt l'aménagement de la gare routière de Sevrans-Beaudoctes et la requalification de la RD115 (route des Petits-Ponts) avec un site propre pour les transports en commun.

Une intercommunalité renforcée ouvre de nouveaux horizons aux communes et à leurs habitants.

A l'heure où se discute l'avenir de toute la Région capitale (Le Grand Paris), Tremblay, Villepinte et Sevrans entendent bien peser de tout leur poids sur les décisions qui concernent l'avenir de leur territoire.

Notons au passage qu'une des compétences des intercommunalités est l'emploi et le développement économique.

Baux commerciaux et loi de modernisation de l'économie(*)

Législation de l'indice des loyers commerciaux (ILC)

La loi de modernisation de l'économie a apporté de nombreuses réformes dans le statut des baux commerciaux. Il convient d'exposer les points principaux de cette réforme.

Jusqu'à présent les loyers des baux commerciaux étaient, le plus fréquemment, indexés en référence à l'indice du coût de la construction (ICC) et interdisaient l'indexation sur le niveau général des prix de biens ou de services.

La loi de modernisation de l'économie modifie l'article L 112-3 du Code Monétaire et Financier (CMF) en permettant de réviser les loyers des locaux affectés à des activités commerciales en se référant à un indice qui contient un indice des prix, en l'espèce l'ILC. Pour autant, l'ICC n'est pas remplacé par l'ILC. Les parties disposent des deux indices qu'elles peuvent librement choisir pour la révision ou le renouvellement du loyer commercial.

Le loyer pourra donc également être révisé en application de la variation de l'un de ces deux indices. Le dispositif sera complété par un décret qui définira les activités commerciales pour lesquelles les clauses d'indexation pourront être fondées sur la variation de l'ILC.

Alexandre Traiteur

Les métiers de bouches représentent de belles opportunités de création et de développement d'une entreprise. Encore faut-il avoir les ingrédients et connaître la bonne recette.



Rencontre avec Didier Belliot le dirigeant de Alexandre-Traiteur

Belliot Didier, 46 ans, chef d'entreprise/traiteur de formation, 10 employés + 40 extras.

ASDEC : Alexandre Traiteur n'est pas qu'un simple traiteur ?

DB : Non, en effet, nous intervenons à toutes les étapes de l'organisation de réceptions en tout genre. Du mariage au baptême, en passant par les anniversaires et les cocktails d'entreprises, nous nous occupons de toute l'infrastructure, ceci quelle que soit l'importance de l'événement : la location d'une salle de réception et de la vaisselle à la journée ou pour le weekend, la production entière des mets, des compositions, des pièces montées, des repas et des boissons... Ceci est rendu possible grâce à une dizaine d'employés professionnels et à une quarantaine d'extras. Le tarif s'adapte suite à la constitution d'un devis avec le client en fonction de ses attentes.

ASDEC : Quelle est votre situation sur Sevrans ?

DB : Alexandre Traiteur est une petite entreprise qui se veut familiale. La société porte d'ailleurs le nom de mon fils aîné. Notamment avec la boucherie, nous sommes implantés sur Sevrans depuis maintenant vingt-cinq ans. La ville est pour nous intéressante : nos locaux sont spacieux et se devaient de l'être, car toute la production se fait dans notre laboratoire.

Nous souhaitons continuer à nous développer à Sevrans, qui est stratégiquement bien placée, pour servir notre clientèle.

Renseignements

24 ter, avenue Livry 93270 SEVRANS

01 43 83 83 58

alexandre.traiteur@club-internet.fr

www.alexandretraiteur.com

(*)Source Les Echos



MMR-Clim

Un marché complexe, de multiples gammes de produits, des zones géographiques d'intervention étendues, MMR-Clim est une entreprise dynamique sous le régime de l'auto-entrepreneuriat.



Rusidi Muhamed, 27 ans, auto-entrepreneur/installation de climatiseur.

ASDEC : Comment peut-on conjuguer l'auto-entrepreneuriat avec un marché aussi technique que l'installation de climatiseurs ?

MR : Mon entreprise est encore jeune et en développement, mais elle est déjà bien implantée. Je travaille, depuis deux ans et demi, avec un vaste réseau de sous-traitants. Je m'occupe notamment des devis et je supervise l'installation des dispositifs de climatisation, de ventilation, de désenfumage et, plus largement, de tout ce qui attire au conditionnement de l'air au sein des locaux.

MMR-Clim intervient de la simple maison de particulier au chantier industriel en passant par les usines, les hôpitaux et les administrations.



Je me déplace dans toute la France : Lille, Le Havre, Rouen jusqu'aux commerces du XVI^e arrondissement de Paris et plus particulièrement dans la région Nord-Pas-de-Calais.

L'année dernière encore, la Poste et France Télécom faisaient appel à MMR-Clim.

ASDEC : Pourquoi avoir choisi Sevrans ?

MR : Je ne veux surtout pas partir ! Déjà, dans un premier temps, je trouve que Sevrans est très bien desservie, et puis tout est là : c'est un véritable terrain pour créer son entreprise. De plus, pour moi qui suis toujours en déplacement dans le nord de la France et dans la région parisienne, la ville est on ne peut mieux située.

Je n'ai encore jamais travaillé sur un chantier local mais j'envisage de plus en plus cette option car, à mon sens, Sevrans représente de plus en plus un marché attractif et je gage que cela va encore s'accroître dans un avenir proche.

Renseignements

20, boulevard Lucien-Gelot - 93270 SEVRAN

01 43 84 09 52

Concours ID, crée ta boîte !



L'association sevranaise, «Crée Ta Boîte-Adam» a lancé durant l'année 2009 un concours d'idées en partenariat avec la ville de Sevrans. En effet la création d'entreprise peut être une réponse à une situation économique difficile.

Sensibilisation, information, soutien... cette association a pour vocation d'aider les Sevransais à prendre leur avenir à bras le corps en «montant» leur entreprise.

Ce concours s'adressait à tout porteur d'idée de création d'entreprise, âgé de plus de 18 ans et résidant à Sevrans. Les candidats concourraient dans les catégories

commerce de proximité, Artisanat et création artistique ou encore service aux particuliers.

De plus, quatre projets se sont vus récompensés par les labels suivants : Jeunes entrepreneurs, Entrepreneuriat au féminin, Développement durable puis Entrepreneuriat social et solidaire.

De 21 à 57 ans, femmes ou hommes, du projet de secrétariat à domicile, jusqu'au commerce de produits bio en passant par la climatisation... ils étaient enthousiastes et volontaires pour monter leur «boîte».

Pour en savoir plus :
Association Crée ta Boîte Adam
18, rue Charles Conrad - 93270 SEVRAN
www.creetaboite-adam.fr



L'ASDEC
est aussi sur internet !

Infos pratiques • Annuaire professionnel
Actualités • Forum de discussions...



www.asdec.fr

Sécurité dans les commerces

La sécurité des commerçants est depuis longtemps un sujet qui est au cœur de la problématique urbaine.

Les commerçants ne disposent pas toujours des moyens suffisants pour s'équiper en systèmes de protections ce qui les rend plus vulnérable et deviennent de ce fait des proies faciles et une cible privilégiée pour les délinquants.

Conscient de ce phénomène, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de la Seine-Saint-Denis et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis (CCIP 93) ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un « Guide de la

sécurité dans les commerces » qui contient des informations essentielles en matière de sécurité.

L'objectif de ce guide est de conseiller les commerçants sur les notions de prévention des risques, d'anticipation des comportements suspects et plus généralement à développer les bons réflexes en cas d'incident.

Ce guide, donne également des conseils, parfois simples, permettant aux commerçants de mieux se protéger et de faciliter les démarches à effectuer après une agression.

Les précautions prises par les commerçants s'ajouteront aux dispositions mises en place

par la CCIP et aux efforts entrepris par la Police Nationale en termes de protection, de sécurité et de proximité avec le public.

A ce titre, un référent entreprise est à votre disposition dans chaque commissariat du département. Il prendra rapidement en compte vos demandes d'informations et de conseils en matière de sécurité... installation de grilles, barreaudages... ainsi que les conduites à tenir.

Vous trouverez ce guide en ligne sur le site de la CCIP 93 : www.ccip93.fr



Mission accessibilité

«C'est un sacré pas en avant !», se réjouit Martine Hermans de l'association pour les malvoyants Rétina-France en évoquant la mission d'accessibilité de la mairie de Sevrans concernant les établissements recevant du public.

Une commission communale pour l'accessibilité, constituée d'élus et de représentants d'associations d'handicapés, a donc été mise en place et effectue un audit depuis juin 2009 pour, non seulement, «éveiller et sensibiliser les consciences» mais aussi, comme l'explique Séverine Martin, chargée de mission accessibilité, pour instaurer «plus d'égalité entre les citoyens, quelles que soient leurs conditions physiques».

L'objectif premier est le droit à la dignité, c'est-à-dire que les infrastructures «soient non-discriminatoires !», commente Martine Hermans avant d'ajouter que «s'il est vrai qu'il était vraiment temps de faire quelque chose, il y a, aujourd'hui, une véritable volonté sevranaise d'évolution. On remarque avec satisfaction que les commerçants sont conscients du

problème et qu'ils sont sensibles à ce sujet».

A l'heure actuelle, les diagnostics sont en cours d'élaboration par la commission sur les bâtiments communaux et la voirie qui doivent, selon la loi du 11 février 2005, être parfaitement accessibles au plus tard en 2011.

Les commerçants, eux, disposent d'un délai jusqu'en 2015 pour réaménager, si nécessaire, leur établissement ; car, comme le souligne Martine Hermans : «une simple marche peut se révéler être une véritable montagne».



Voici la signalétique qui permettra de connaître le niveau d'accessibilité pour l'équipement sur lequel il sera visible.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site internet :

www.asdec.fr

ASSISTANCE JURIDIQUE

L'ASDEC propose à ses adhérents une assistance juridique. Une question, une situation, une action à valider... un avocat répondra aux adhérents.

Pour plus de renseignements, contactez l'ASDEC.